

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

DELIBERATION N°2018.00058

**PROMOTION ET DIFFUSION DU GUIDE DU BON VOISINAGE EN
AGRICULTURE - SUBVENTION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FDSEA) DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 14 mars 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171227-D20180005810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180314

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 MARS 2018

PROMOTION ET DIFFUSION DU GUIDE DU BON VOISINAGE EN AGRICULTURE - SUBVENTION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FDSEA) DE LA LOIRE

Contexte

Dans le cadre de son projet d'agglomération 2014-2020, et plus particulièrement de sa politique agricole, Saint-Etienne Métropole a ciblé la promotion de l'agriculture auprès du grand public comme une priorité.

Sur la problématique spécifique des relations agriculteurs-habitants, la commission des agricultrices de la FDSEA de la Loire a élaboré un guide du bon voisinage en 2012. Ce guide intitulé « Raconte-moi la campagne » présente l'agriculture et le métier d'agriculteur, et explique les désagréments que peuvent générer les travaux agricoles pour le voisinage. L'objectif est de « mieux se connaître pour mieux vivre ensemble », afin d'éviter les conflits de voisinage de plus en plus fréquents.

Saint Etienne Métropole a donc sollicité la FDSEA de la Loire pour envisager la mise à jour et l'utilisation de ce guide. Du fait de l'importance des circuits courts sur le territoire, un volet « lien agriculture-alimentation » a été créé dans le guide.

Pour 2018, la commission des agricultrices de FDSEA de la Loire a programmé plusieurs actions lors desquelles le guide sera utilisé et diffusé. Elle sollicite donc le soutien de Saint-Etienne Métropole au titre de sa politique agricole.

Suite au diagnostic territorial du projet de PAEN de l'ouest stéphanois, l'éloignement et la méconnaissance de plus en plus importante des réalités agricoles ont été clairement identifiés. Il est donc proposé de focaliser les actions d'animation sur ce secteur.

Deux types d'actions de promotion

Ces actions ont pour but de :

- avoir une communication pédagogique, ludique et adaptée à tous les publics ;
- s'adresser en priorité à un public citoyen ou « éloigné » du milieu agricole ;
- mettre en avant l'agriculture dans sa diversité : toutes productions, en priorité celles présentes dans la Loire, tout type de pratiques agricoles, de modes de commercialisation (filières longues, circuits courts) et de diversification (agri tourisme, fermes pédagogiques...);
- valoriser la diversité des métiers agricoles et para-agricoles : en France, on estime qu'un agriculteur génère 7 emplois dans les secteurs de l'amont et de l'aval.

Animations auprès des scolaires

Objectifs : Sensibiliser les plus jeunes aux contraintes de l'activité agricole et au nécessaire respect de certaines règles pour bien vivre ensemble (respect des animaux, des clôtures et barrières, zéro déchets ...).

Description : Plusieurs classes des écoles de l'ouest stéphanois pourront se voir proposer une animation avec intervention d'une agricultrice.

Rencontres à la ferme

Objectifs : montrer et expliquer le métier d'agriculteur et les activités des fermes.

Description : La FDSEA de la Loire organise depuis plus de 20 ans des portes ouvertes de fermes sur tout le département, le temps d'un ou deux dimanches fin septembre. Ce sont essentiellement des familles qui sont accueillies dans les fermes qui proposent généralement une visite guidée, des animations et un repas à base de produits locaux à midi.

Budget et plan de financement

Dépenses

Animations scolaires (objectif : 4 animations)

Coûts internes (10,5 jours à 147€/j)	1 543,50 €
Coûts externes (supports, formation et défraiement des intervenants ...)	1 543,92 €
Total	3 087,42 €

Rencontres à la ferme (objectif : 1 ferme participante)

Coûts internes (3,25 jours à 147€/j).....	477,75 €
Coûts externes (supports de communication, petit matériel, buffet ...)	447,75 €
Total	925,50 €

Total des dépenses prévisionnelles retenues..... 4 000 €

Recettes

Saint-Etienne Métropole (37,5%)	1 500 €
Autofinancement de la FDSEA de la Loire	2 500 €

Total des recettes prévisionnelles 4 000 €

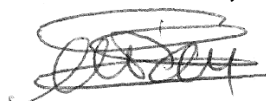
Il est à noter que le guide du bon voisinage sera également utilisé dans les communes du PAEN du Gier Pilatois, par la Chambre d'Agriculture de la Loire en tant qu'animatrice du programme d'actions 2016-2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention maximale de 1 500 €, correspondant à un taux de 37,50 % des dépenses éligibles retenues, à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention annexée à la présente délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget Economie agricole de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU